

# Retraites : dernière séance, dernière chance ?

Comme dirait Eddy Mitchell

La photo sur le mot fin  
Peut faire sourire ou pleurer  
Mais je connais le destin  
D'un cinéma de quartier  
Il finira en garage  
En building supermarché  
Il n'a plus aucune chance  
C'était la dernière séance  
Et le rideau sur l'écran est tombé

Eddy Mitchell, « La dernière séance »

Jean-Marie Harribey

Conseil d'administration des Économistes atterrés, 15 novembre 2022

<http://harribey.u-bordeaux.fr>

<http://blogs/alternatives-economiques.fr/harribey>

1. Le cadre de réflexion
2. Quelles ruptures pour briser le cercle des défaites ?

# 1. Le cadre de réflexion

# Réformez, réformez, il en restera toujours quelque chose

Après le passage retraite à 65 ans à 60 ans (1982 : Mitterrand-Mauroy)

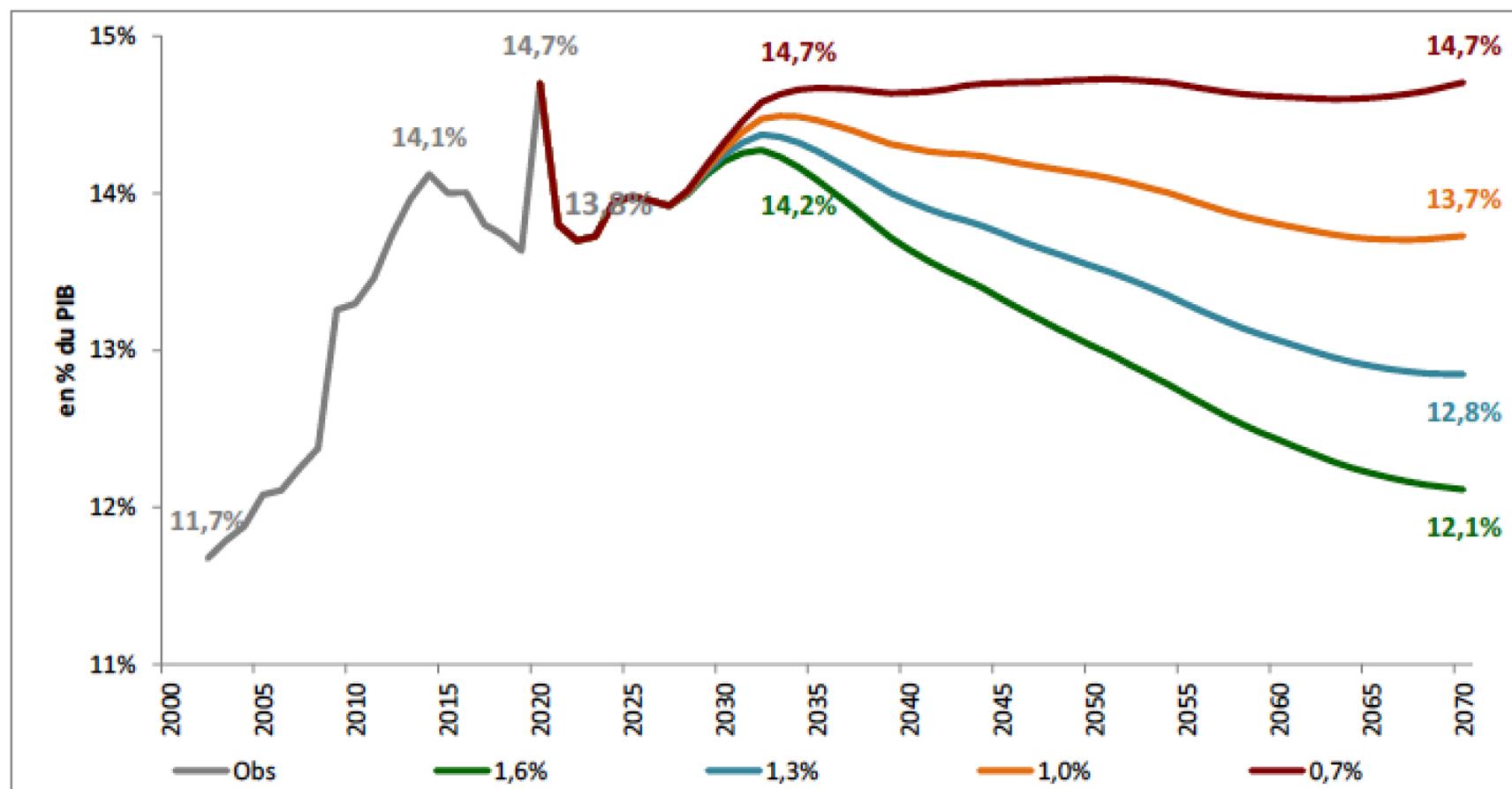
- 1987 (Seguin) : pensions du régime général indexées sur les prix et non plus sur le salaire moyen
- 1993 (Balladur) : régime général : salaires portés au compte et pensions indexés sur les prix ; passage de 37,5 ans de cotisation à 40 ans ; calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 10 ; décote de 10 %
- 2003 (Fillon) : 40 ans pour les fonctionnaires ; prévoit 41 ans pour tous les régimes en 2012 ; pensions des fonctionnaires indexées sur les prix et non plus sur le point d'indice ; décote et surcote de 5 % pour tous ; exonérations fiscales pour les plans de retraite (Perp, Perco)
- 2008 : régimes spéciaux à 40 ans de cotisation
- 2009-2010 (Sarkozy-Woerth) : âge légal de la retraite à 62 ans en 2018 ; 41,5 ans de cotisation ; âge du taux plein de 65 à 67 ans ; restriction, des conditions pour carrières longues, baisse des majorations de durée d'assurance pour enfant (femmes pénalisées)
- 2013-2014-2015 (Hollande-Touraine) : durée de cotisation à 43 ans pour la génération née à partir de 1973 (un trimestre de plus tous les 3 ans entre 2020 et 2035) ; légère hausse des cotisations (+0,3 point jusqu'en 2017) ; compte personnel de pénibilité ; bonus-malus pour inciter les salariés ayant des retraites complémentaires ARRCO et AGIRC de reculer d'un an leur départ en retraite
- 2019, Agirc-Arrco : bonus-malus (dit coefficient de solidarité)
- 2019 (Macron) : réforme ratée des retraites par points prenant en compte toute la carrière (inspirée par Piketty et Bozio, justifiée a posteriori par Blanchard-Tirole) ; loi Pacte : avantages fiscaux pour l'épargne retraite

# Face à un problème stratégique

- Toutes les réformes des retraites ont été des batailles perdues  
1987, 1993, (1995), 2003, 2008, 2010, 2014, 2019
- Rapport de forces syndical défavorable à cause de la situation économique, et souvent affaibli par le ralliement de certains syndicats aux réformes
- À deux doigts d'une victoire en 2003 (en lien avec la grève dans l'éducation) et en 2010 (rôle joué dans la société par la mobilisation autour de l'Appel Attac-Copernic)
- Les réformes (âge de la retraite, durée de cotisation, désindexation par rapport aux salaires, 10→25 meilleures années) : au nom de l'allongement de l'espérance de vie et du vieillissement de la population
- 2019 : régime unique par points : réforme avortée
- 2022-2023 : au nom de l'allongement de l'espérance de vie (quoique celui-ci soit bien moindre) et de la prise en charge de nouveaux besoins sociaux
- Peut-on rompre le cercle infernal des défaites ?
- Complément à ce diaporama : <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/projet-reforme-2022.pdf>

# Les pensions selon les scénarios de productivité du travail (COR, 2022)

Figure 2.1 - Dépenses du système de retraite en % du PIB observées et projetées



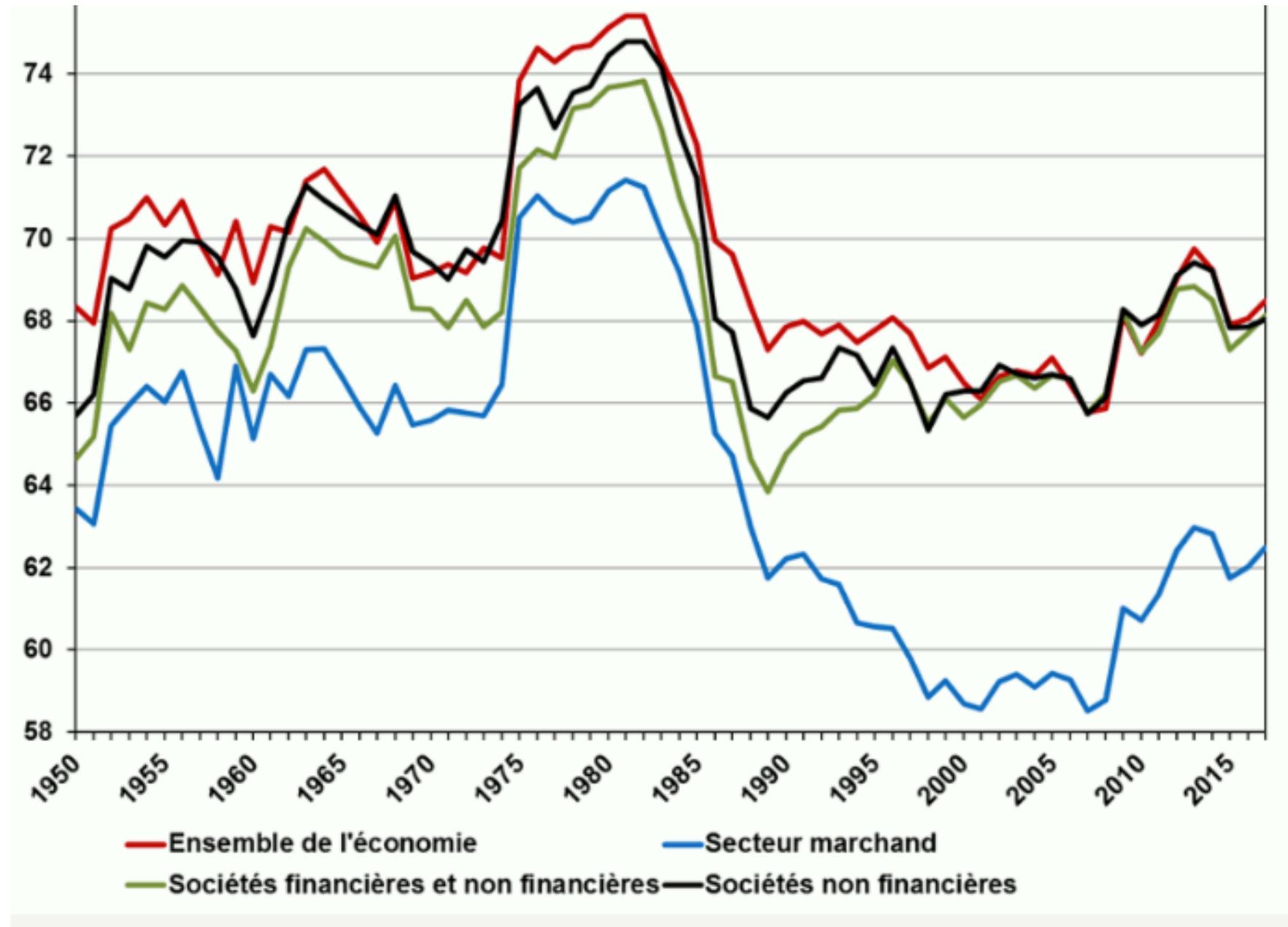
*Note : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions. À compter de 2020, les comptes de la CRPNPAC (régime complémentaire du personnel navigant de l'aviation civile), sont inclus.*  
*Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP.*  
*Sources : rapports à la CCSS 2002-2021 ; projections COR – septembre 2022.*

## Deux enseignements du graphique du COR

- Les experts ont intégré l'idée que la croissance économique forte a disparu à jamais ; le gouvernement aussi et en tire la conclusion qu'il faut baisser la part des pensions dans un PIB progressant désormais lentement, au prétexte que les besoins nouveaux abondent
- Pour le mouvement social, l'intégration de la transition écologique dans la question sociale impose de ne plus invoquer une augmentation forte de la productivité du travail pour financer la protection sociale. D'où le caractère crucial de faire bouger la répartition de la valeur ajoutée.

# Part du travail (salaires) dans la richesse produite en France (en %)

<https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/part-du-travail-dans-la-valeur-ajoutee-un-diagnostic-difficile>



# Les hypothèses peu mises en lumière

- **COR :**

- Le partage de la valeur ajoutée entre travail et capital (salaires/profits) ne bougera jamais plus dans les 50 ans à venir
- La durée du travail ne baissera jamais plus (quid des inégalités des espérances de vie, de la crise écologique...?)
- Le taux d'emploi des femmes restera < de 8 points à celui des hommes
- Taux de chômage de 5 % en 2027, puis de 7 % en 2032 (engendrant la moitié du déficit prévu dans les années 2030) : pourquoi cette hausse si les « réformes structurelles » du gouvernement étaient efficaces ?

- **Gouvernement : n'y croirait-il pas lui-même ?**

Programme de stabilité présenté par B. Le Maire : l'ensemble des dépenses publiques ne doit pas augmenter réellement de plus de 0,6 % par an. Or, sans réforme, la croissance spontanée de la masse des pensions croîtrait de 1,8 %. Comme il est prévu d'alléger les impôts de production des entreprises de 10 Mds/an, notamment par la suppression de la CVA (en plus de la baisse du taux de l'IS à 25 % et de la suppression de l'ISF), il faut « économiser » d'autant sur les retraites.

2. Quelles ruptures pour briser  
le cercle des défaites ?

# Ruptures techniques ?

- **Pénibilité** : le gouvernement accepterait de réintroduire 3 des 4 critères exclus (manipulation charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques, mais pas agents chimiques dangereux), mais définition par branches, par métiers ? le patronat s'offusque
- **Carrières longues, commencées tôt** : la loi de 2003 comporte des conditions strictes qui ont suivi la hausse de la durée de cotisation et le recul de l'âge de la retraite ; poursuite du glissement ?
- **Suppression de la décote** qui est une double peine car les pensions sont calculées en fonction de la durée de cotisation/durée exigée
- **Profiter de l'inflation pour exiger l'indexation des salaires** portés au compte et des pensions liquidées sur les salaires dès lors que ceux-ci suivraient la productivité et l'inflation (rappel : Blanchard-Tirole, favorables non pour le pouvoir d'achat mais pour avoir un pilotage en fonction de la situation économique : <https://www.atterres.org/reponses-au-rapport-blanchard-tirole>)

# Ruptures politiques à court terme

- Inégalités

- Irrespect de la loi de 2003 qui prévoyait que la pension minimale pour une carrière complète devait être égale à 85 % du SMIC (1108€ / 1304€ nets)
- Taux de pauvreté des +65ans en hausse depuis 2018 : 14,3 % à 15,9 % (16,5 % pour les femmes)
- Concernant les femmes :
  - . pension moyenne de droit direct < 40 % de celle des hommes
  - . diminution de la MDA dans le public puis dans le privé ; majoration pour élever les enfants pour père et mère au nom de l'égalité, mais ce sont les mères qui se retirent surtout de l'emploi
  - . Leur taux d'emploi ne progressera plus selon le COR

- Bataille pour l'emploi

- Chômage : 7,4 % de la population active ; 3,185 millions en A (-10,4% sur un an) ; 5,447 millions en A, B, C (hors Mayotte) (-6,9 % en un an)
- Augmenter le taux d'emploi des séniors ? En 2021, il est de 56,1 % de 55 à 64 ans, modulé ainsi : 75,1 % de 55 à 59 ans (+24,7 points depuis 2000 du fait des réformes précédentes), et 35,5 % de 60 à 64 ans (+24 points depuis 2000). Mais quid de l'emploi global si maintien au travail de ceux qui ont un emploi, alors que plus de la moitié des + de 60 ans sont déjà hors emploi ?

# Ruptures politiques à plus ou moins long terme

- La RTT reste une bataille incontournable, ici sur l'ensemble de la vie (l'espérance de vie ne progresse plus que peu), c'est même le cœur du sujet des retraites
  - âge de la retraite à 60 ans et 40 ans de cotisation (annulation des réformes précédentes ? 120 Mds (COR : 100Mds) à échéance de 10 ans avec une croissance de 0,7 %/an = 4,5 % du PIB (presque la totalité du déplacement du curseur de la VA). Donc possible seulement selon le rapport de forces : compromis 60+42 ou 62+40...
- Les cotisations
  - leur hausse pour couvrir une douzaine de Mds de déficit = 0,5 % du PIB = 1 % de la masse salariale (soit environ 1 point de % du taux de cotisation vieillesse)
  - l'assiette ? trois questions :
    - . par rapport au travail : pas de rupture
    - . par rapport au capital : structure de l'emploi très différente selon le degré capitalistique des entreprises
    - . cela équivaldrait-il à une fiscalisation du système de retraite ? déjà à hauteur de 21 % (impôts et taxes affectés dont 12 points de CSG, cf. COR 2022 p. 86-87) ; au-delà du fait de préférer la cotisation, il n'y a pas d'automaticité entre fiscalité et prestation forfaitaire de bas niveau, sauf à supposer que la fiscalité régressera toujours

## Ruptures culturelles autant que politiques

- La notion de contributivité, si elle est prise absolument, a des effets pervers
  - elle « contribue » à laisser croire que « chacun paie sa propre retraite », comme si la pension était un « salaire différé » ; or il n'y a pas de transmission intergénérationnelle de la valeur destinée aux pensions (le salaires courants paient les pensions courantes) ; la transmission porte sur le droit à pension
  - elle « contribue » à maintenir, voire amplifier (femmes), les inégalités salariales lors de la retraite
  - elle « contribue » à empêcher l'unification progressive des régimes de retraite issus de l'histoire
- Moins on fait bouger le curseur entre capital et travail, plus l'arbitrage entre les divers besoins sociaux à satisfaire, dont la transition écologique et les investissements d'avenir, sera difficile

# Conclusion

- Les problèmes sont moins techniques que **stratégiques** : le recul de l'âge de la retraite et l'augmentation de la durée de cotisation ont mangé l'augmentation de l'espérance de vie ; Macron 2022 : dernière étape de la réduction des droits, car jusqu'ici l'amélioration des carrières avait compensé l'effet négatif des réformes passées sur le niveau des pensions : « **dernière chance** » de s'y opposer ?
- Ils sont autant **culturels** que politiques : cf. le pataquès à gauche sur la dite valeur(-)travail : (<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2022/10/08/le-travail-et-la-valeur-ignorance-et-mystification>, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/valeur/sous-travail-valeur.pdf>)
- On est donc au-delà d'un problème comptable :
  - la **réhabilitation du travail** : son sens, ses finalités, sa reconnaissance pendant le temps d'activité et après celui-ci (<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2022/09/24/le-sens-du-travail>)
  - **en amont des retraites** : le travail, les inégalités...
  - **allier les finalités du travail à la question écologique**, sachant que c'est toujours le travail qui produit mais... quelle richesse ?...

# Bibliographie

- A. Bénassy\_Quéré, « Croissance de la prod-activité horaire du travail : que peut-on espérer ? », 15 novembre 2021, [https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2021-11/5bis\\_tableronde1\\_agnèsBenassyQuéré.pdf](https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2021-11/5bis_tableronde1_agnèsBenassyQuéré.pdf)
- O. Blanchard et J. Tirole, « Les grands défis économiques », Rapport de la commission internationale, juin 2021, [https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-rapport-les\\_grands\\_defis\\_economiques-juin\\_0.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-rapport-les_grands_defis_economiques-juin_0.pdf)
- G. Cette, « Croissance de la productivité horaire du travail : que peut-on espérer ? », Document pour le COR, 25 novembre 2021, [https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2021-11/Doc5\\_Evol%20productivité\\_G.Cette\\_.pdf](https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2021-11/Doc5_Evol%20productivité_G.Cette_.pdf)
- COR, « Évolution et perspectives des retraites en France », Rapport, septembre 2022, [https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2022-11/RA\\_COR2022\\_1.pdf](https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2022-11/RA_COR2022_1.pdf)
- T. Coutrot et C. Perez, *Redonner du sens au travail, Une aspiration révolutionnaire*, Seuil, 2022
- Économistes atterrés (J.-M. Harribey, G. Rotillon, H. Sterdyniak), « Réponses au rapport Blanchard-Tirole », 6 septembre 2021, <https://www.atterres.org/reponses-au-rapport-blanchard-tirole>
- J.-M. Harribey, « Les retraites sont-elles en sursis? », *Options*, UGICT-CGT, n° 672, printemps 2022, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/retraites-sursis.pdf>
- C. Marty, « Retraites, saison 2022 », Fondation Copernic, septembre 2022, <https://www.fondation-copernic.org/retraites-saison-2022>
- Observatoire des inégalités, « Les inégalités entre les femmes et les hommes : état des lieux », 5 mars 2021, <https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-de-salaires-entre-les-femmes-et-les-hommes-etat-des-lieux>
- M. Zemmour, « Bientôt, la retraite à 70 ans ? », *Le Monde diplomatique*, novembre 2022